

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Restructuration du réseau d'eau potable du SIAEP de Saint Lyé / Payns et interconnexion avec le SIAEP de Savières / Chauchigny / Rilly Sainte Syre

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom SAINTON

Prénom Michel

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SIAEP de Saint Lyé / Payns

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Michel SAINTON - Président du SIAEP de Saint Lyé / Payns

RCS / SIRET | 2 | 5 | 1 | 0 | 0 | 0 | 5 | 8 | 4 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | Forme juridique Syndicat intercommunal à vocation unique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|---|---|
| Catégorie d'aménagement n°18 Installation d'aqueducs et de canalisations d'eau potable. | Pose de 3600 ml de canalisation diamètre intérieur 125 mm (Dext : 160 mm) Pose de 3500 ml de canalisation diamètre intérieur 150 mm (Dext : 180 mm) Pose de 1400 ml de canalisation diamètre intérieur 200 mm (Dext : 250 mm) Le résultat du calcul de l'assiette énoncée dans la réglementation donne 1556 m ² |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à mettre en service une nouvelle ressource en eau potable répondant aux critères de potabilité notamment en terme de teneur en nitrates. La mise en service de cette nouvelle ressource nécessite de restructurer le fonctionnement du réseau. Dans le même temps, une interconnexion avec le SIAEP de Savières / Chauchigny / Rilly Sainte Syre va être mise en place. Outre des aménagements à mettre en place au niveau des réservoirs et la démolition de certains ouvrages qui ne seront plus utilisés, cette opération comprend la création d'une station de pompage (qui fait déjà l'objet d'une étude d'impact) ainsi que la mise en place de 8,5 kilomètres de canalisations.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de distribuer une eau potable en terme de teneur en nitrates aux abonnés desservis par les SIAEP de Saint Lyé Payns et de Savières / Chauchigny / Rilly Sainte Syre (via l'interconnexion). Pour ce faire, il est nécessaire de relier hydrauliquement le nouveau forage de Payns avec les infrastructure d'eau potable existantes, à savoir les réservoir de Payns, Saint Lyé et Savières.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La pose des canalisations s'effectuera par la réalisation de tranchées. Ces tranchées seront d'une profondeur d'environ 1,20 m (jusqu'à 1,35 m sous voirie départementale) et d'une largeur de 0,6 m.

Les singularités liées au projet sont :

- Le passage sous la Seine, par forage dirigé;
- Le passage de la voie SNCF, par fonçage;
- Le passage de la source du Tirva (qui se fera selon une technique qui sera laissée au choix de l'entreprise titulaire du lot)

Les tranchées seront remblayées avec des matériaux d'apport et/ou des matériaux du site (et selon les prescriptions du SLA en ce qui concerne la voirie départementale)

Les travaux de pose de canalisations devraient durer 2 à 4 mois selon les conditions météorologiques.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Lorsque la restructuration sera opérationnelle, la mise en route du forage sera asservie au niveau d'eau dans les réservoirs de Savières, Payns et Saint Lyé (prioritaire) qui seront alimentés via les conduites qui font l'objet de ce formulaire. Ces conduites sont des conduites d'adduction pure excepté l'alimentation de la zone artisanale qui se trouve entre Payns et Savières. Cette dernière sera alimentée par le réservoir de Saint Lyé (maillage avec la distribution) lors des phases d'arrêt du forage ou par le forage lorsqu'il est en marche.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il n'y a pas de procédure administrative d'autorisation concernant la mise en place de ces canalisations. Cependant, la création des forages de Payns entraînera une procédure d'autorisation d'exploiter ce forage en vue de la consommation humaine ainsi que la réalisation d'un Dossier loi sur l'Eau. A terme, les périmètres de protection seront mis en place au niveau des forages et ils feront l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|--|---------------------|
| Longueur de canalisation de diamètre intérieur 125 mm | 3600 ml |
| Diamètre extérieur de la canalisation de diamètre intérieur 125 mm | 160 mm |
| Longueur de canalisation diamètre intérieur 150 mm | 3500 ml |
| Diamètre extérieur de la canalisation de diamètre intérieur 150 mm | 180 mm |
| Longueur de canalisation diamètre intérieur 200 mm | 1400 ml |
| Diamètre extérieur de la canalisation de diamètre intérieur 200 mm | 250 mm |
| <hr/> | |
| Produit des diamètres extérieurs par la longueur des canalisations | 1556 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Payns, Saint Lyé, Savières

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Voir plan annexé

Communes traversées :

Payns, Saint Lyé, Savières

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Mise en place de 2 nouveaux forages d'eau potable, construction d'une station de pompage, pose de 8500 ml de canalisation, aménagements divers aux réservoirs de Saint Lyé, Payns et Savières, réhabilitation du réservoir de Saint Lyé, neutralisation des forages de Saint Lyé (x2), des forages réalisés dans le cadre de la recherche en eau à Payns (sous réserve des avis des services de l'Etat), suppression des conduites en doublon entre Saint Lyé et Payns et entre Payns et Barberey (+ reprise des branchements correspondants), destruction du réservoir sur tour de Barberey, de la station de pompage de Saint Lyé et désamiantage du réservoir de Payns

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'emprise du projet est constituée de voirie départementale et communale, ainsi que de chemins agricoles.

Une fois le projet mis en place, l'usage des sols actuel ne sera pas modifié.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Saint Lyé : PLU

Payns : PLU → 26/03/2009.

Savières : PLU → 06/09/2007 puis modifié le 27/06/2008.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | ZNIEFF de type II : n°210009943 : Vallée de la Seine de la Chapelle Saint Luc à Romilly sur Seine |
| en zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | SDAGE SEINE NORMANDIE |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Zone inondable du PPRI de l'agglomération Troyenne approuvé en juillet 2001 (en révision) |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Albien |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Périmètre de protection rapproché du captage de Saint Lyé |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet de mise en place des canalisations est directement lié à la construction d'une station de pompage de prélèvement d'eau situé à Payns, qui fait l'objet d'une étude d'impact (réalisée conjointement avec le projet de restructuration du réseau d'eau potable de Méry-sur-Seine) qui devrait démarrer dans les mois qui suivent. Les futurs forage de prélèvements d'eau situés sur la commune de Payns feront l'objet d'un Dossier Loi sur l'Eau. |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La mise en place des canalisations entraîne la réalisation de tranchées. Les matériaux seront évacués en filière adaptées et les tranchées seront remblayées avec des matériaux d'apport (conformément à la prescription du SLA concernant la voirie départementale) |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|--------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La pose de canalisation peut être réalisée à proximité de réseaux existants et sensibles (gaz / électricité). La réalisation des DT/DICT avant les travaux permettront d'écartier tout risque technologique. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est concerné par les risques naturels dans la mesure où certaines portions de canalisation seront posées en zone inondable. Cependant, lorsque les canalisations seront mises en place, les inondations n'auront pas d'influence sur leur fonction. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Pollutions | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|----------|--|--------------------------|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
| |

9. Engagement et signature

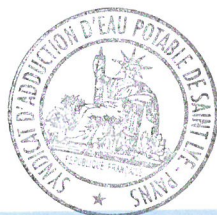
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Saint Lyé

le,

Signature



09/04/2015

SIAEP de Saint Lyé/Payns: Plan de présentation général du projet



Réservoir de Savières :

- Analyseur de nitrates en ligne pour mélange
- Télégestion / télésurveillance
- Vanne de régulation
- Chloration

Interconnexion du réservoir de Payns au réservoir de Savières
3600 ml Ø 125

Regard de comptage pour la vente d'eau au SIAEP des communes de Savières / Chauchigny / Rilly-Sainte-Syre

Foration d'un nouveau puits et construction d'une nouvelle station de pompage avec Chloration
Ndalle : 93.00 mNGF
Ns : 89.73 mNGF
Nd : 88.92 mNGF

Réservoir de Payns :

- Vanne de régulation
- Compteur
- Chloration
- Télégestion / Télésurveillance
- Stabilisateur amont et réducteur de pression

Conduite de refoulement au réservoir de Payns
1400 ml Ø 200

Sectorisation entre Payns et Saint-Lyé

Interconnexion du réservoir de Payns au réservoir de Saint-Lyé
3500 ml Ø 150

Réservoir de Saint-Lyé :

- Télégestion / télésurveillance
- Vanne de régulation
- Chloration
- Compteur
- Maillage refoulement-distribution
- Réhabilitation du réservoir

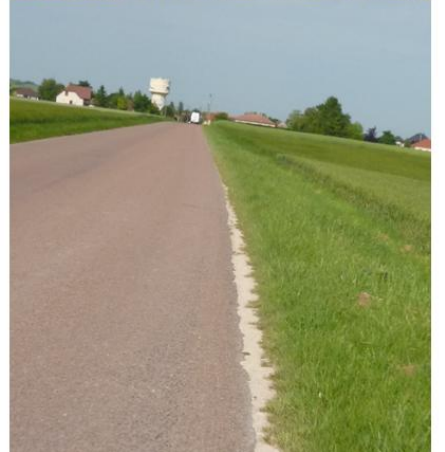
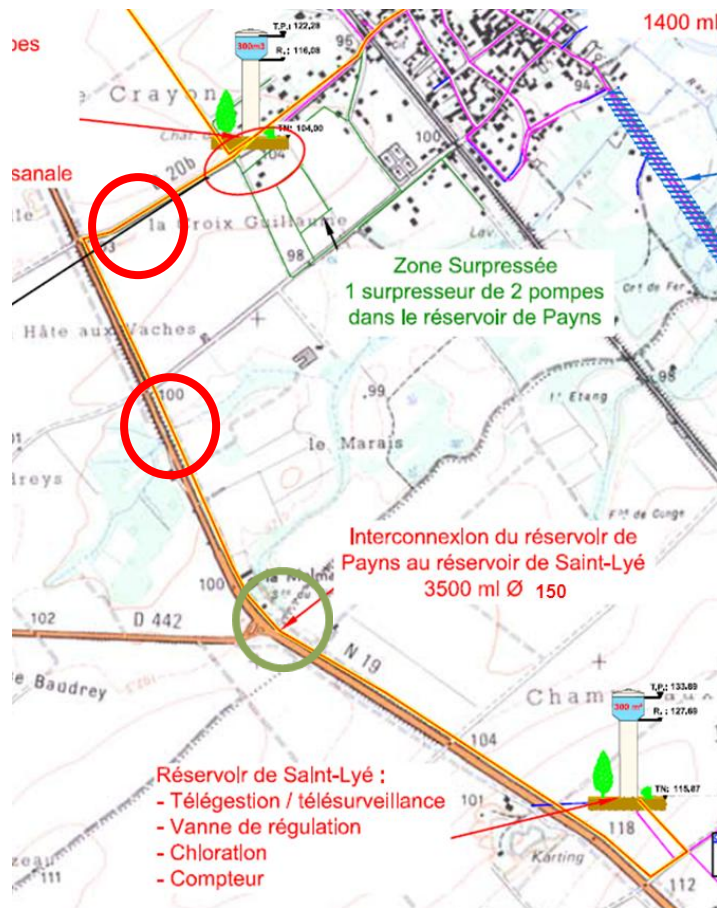
Neutralisation des forages existants

Démolition du Réservoir de Barberey-aux-Moines

Demande d'examen au « cas par cas » préalable à la réalisation d'une étude d'impact



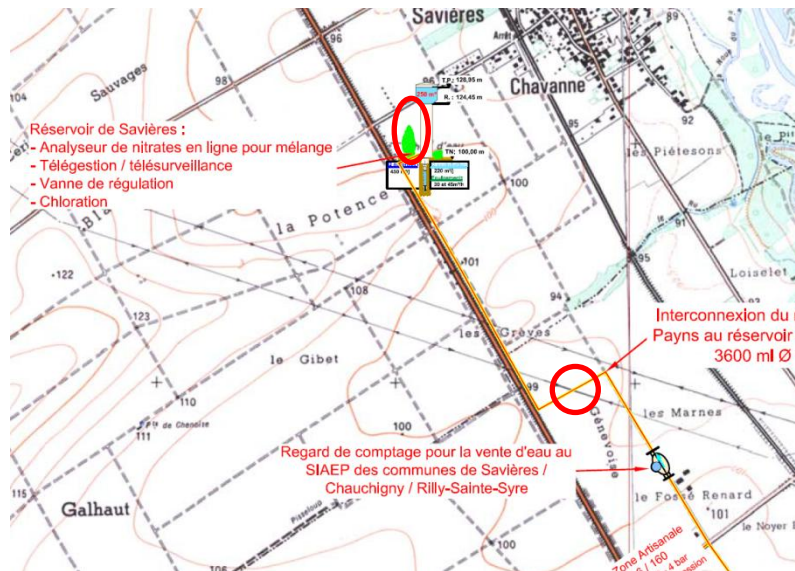
Passage sous la voie SNCF (photo du 07.08.2013)



Tracé de la canalisation entre le réservoir de Payns et de Saint Lyé (photos du 07.08.2013)



Tracé de la canalisation au niveau du lieu-dit « La Malmaison » avec la source du Tirva (photos du 07.08.2013) (Cercle vert sur le plan du dessus)



Tracé de la canalisation entre le réservoir de Payns et de Savières (photos du 07.08.2013)